



Label Certif'Région

Fiche – Audit d'extension

Mise à jour Octobre 2023

L'audit d'extension permet à l'opérateur de formation d'étendre son activité sur un ou plusieurs sites et/ou sur une ou plusieurs catégories d'action supplémentaires.

EXTENSION DE SITES

Cas 1 :

Vous êtes labellisé sur un site unique et souhaitez étendre votre activité sur un ou plusieurs sites.

Vous devez satisfaire à **un nouvel audit initial** conformément aux modalités d'audit d'un organisme multisites, à savoir :

- l'organisme candidat doit identifier sa fonction centrale qui fait partie de l'entité et n'est pas sous-traitée ;
 - la fonction centrale doit avoir l'autorité organisationnelle pour définir, mettre en place et faire fonctionner le système qualité unique ;
 - tous les sites doivent être inclus dans le programme de surveillance géré par la fonction centrale ;
 - un site est caractérisé par la présence permanente de personnel de l'organisme.
- ✓ **Après ce nouvel audit initial, un nouveau label Certif'Région sera émis, avec une nouvelle date de validité et la mention des sites.**

Un devis d'extension avec votre auditeur habilité Certif'Région est à demander. Le devis prendra en compte :

- Un échantillonnage des sites à auditer correspondant à la racine carrée du nombre total de sites, arrondie à l'entier le plus proche. L'échantillonnage est constitué sans la fonction centrale, qui est systématiquement auditée ;
- Pour l'audit de surveillance, un échantillon des sites correspondant à la racine carrée du nombre total de sites multipliée par 0,6, arrondie à l'entier le plus proche. L'audit comprend a minima un site non audité à l'audit précédent. La fonction centrale est auditée en plus de l'échantillonnage.

Cas 2 : Vous êtes labellisé multisites et vous souhaitez étendre votre labellisation à un nouveau site.

Ce nouveau site sera audité **en plus de la surveillance** prévue dans le plan d'audit.

- ✓ **Après cet audit, un nouveau label Certif'Région sera émis avec la mention des nouveaux sites, sans modification de la date de validité du label.**

Un devis d'extension de site est à demander à votre auditeur habilité Certif'Région.

Cas 3 : Vous êtes labellisé multisites et vous souhaitez étendre votre labellisation à plusieurs sites.

Un échantillonnage des nouveaux sites à auditer est réalisé, correspondant à la racine carrée du nombre de nouveaux sites, arrondie à l'entier le plus proche. En complément de l'audit des nouveaux sites, la fonction centrale est auditée.

- ✓ **Après cet audit, un nouveau label Certif'Région sera émis avec la mention des nouveaux sites, sans modification de la date de validité du label.**

Un devis d'extension de sites est à demander à votre auditeur habilité Certif'Région pour déterminer la taille de l'échantillon et ajuster si besoin la durée de l'audit de surveillance initialement prévue.

EXTENSION SUR UNE NOUVELLE CATÉGORIE D'ACTION

Vous souhaitez être labellisé sur une nouvelle catégorie d'actions, en sus des catégories d'actions déjà labellisées, un audit d'extension sur la(es) nouvelle(s) catégorie(s) d'actions est réalisé conformément au déroulement d'un audit initial. Pour déterminer la durée, votre dernier bilan pédagogique et financier vous sera demandé. A noter, que si vous êtes multi-sites, l'échantillonnage des sites est réalisé sur les sites concernés par la demande d'extension.

- ✓ **Après cet audit, un nouveau label Certif' Région sera émis avec la mention des nouvelles catégories, sans modification de la date de validité du label.**

Un devis d'extension de catégories d'action est à demander à votre auditeur habilité Certif' Région.

- ⇒ Sur la plateforme Certif' Région, vous devrez actualiser vos informations et télécharger le devis d'extension qui sera validé lors du passage au Comité instructeur.